

Incendie à la décharge de Crassous

Les habitants ont envoyé une plainte au procureur

Vendredi 17 juin, la décharge de Crassous a pris feu vers 5h 30 du matin. Ce jour-là et les jours suivants, une épaisse fumée blanche s'est dégagée de la décharge, dérangeant fortement le voisinage (Crassous, Boussac, La Vayssière, Couriac, Montméjean, La Sabaterie, Vispens, Bages).

Cet incendie est particulièrement difficile à circonscrire. Il nécessiterait d'importantes quantités de terre et quand bien même, il est probable que les déchets continueraient à se consumer en profondeur. Le travail des pompiers a ainsi davantage consisté à faire le nécessaire pour que le feu ne se propage pas vers la forêt voisine.

Le désagrément lié à la fumée a mis en pétard la plupart des habitants alentours qui, lundi 20 juin, se sont réunis en soirée à Boussac pour décider des suites à donner à cette affaire. « L'odeur est nauséabonde, oppressante et laisse supposer un haut degré de toxicité. Ça a provoqué chez certains des toux et des difficultés à respirer. On aimerait savoir si des produits toxiques se cachent



Lors d'une réunion lundi 20 juin, un groupe d'habitants a décidé de porter plainte.

là-dessous. Des camions de Nicollin et d'autres immatriculés dans le 31 viennent décharger la nuit. Peut-être jettent-ils ici ce qu'on leur refuse dans d'autres décharges, car la décharge de

Crassous n'est pas contrôlée. Dans un premier temps, nous redemandons comme cela a été le cas à l'époque - sur une courte durée hélas - la présence d'un gardien et l'interdiction de vider des ordures ou autres la nuit et le week-end », explique Marie Vernhet, une habitante de Boussac.

La décharge de Crassous contient-elle des produits toxiques ?

Lors de cette réunion, décision a été prise d'envoyer une plainte au maire de Saint-Affrique et président de la Communauté de communes, au procureur de la République et au ministère chargé de l'Environnement européen. Greenpeace a de plus été prévenu.

Les habitants du secteur sont certes satisfaits de l'annonce de la fermeture de la décharge de Crassous fin 2005, mais ce que

contient cette décharge les inquiète pour les nappes phréatiques et la source du Len qui alimente le ruisseau du Len dans la vallée du même nom.

Aussi écrivent-ils dans leur plainte : « Cette énième déclaration de feu nous encourage à demander une enquête judiciaire afin d'établir au plus près la nature des déchets entreposés ainsi que leur incidence sur la santé des habitants, le bétail et l'environnement. Ces déchets ne faisant l'objet d'aucun contrôle. »

A propos des contrôles, le collectif d'habitants résidant non loin de la décharge a demandé à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de venir effectuer des prélèvements pour vérifier si les fumées qui se sont dégagées durant plusieurs jours étaient ou non toxiques.

B.A.



Les habitants proches de la décharge de Crassous veulent savoir si la fumée était toxique.

La décharge de Crassous en débats

Lundi 5 décembre, le conseil de la Communauté de communes du Saint-Affricain s'est réuni à Vabres-L'Abbaye. Neuf conseillers sur les trente-et-un étaient absents.

Les quinze points à l'ordre du jour (à lire dans notre prochaine édition) ont été expédiés en un peu plus d'une heure et la décharge de Crassous a constitué la majeure partie des débats communautaires.

« La décharge de Crassous sera fermée au 31 décembre 2005 », a rappelé le président Alain Fauconnier. « Depuis quelques semaines, nous stockons ainsi une masse importante de terre et il convient aujourd'hui de faire quelques modifications budgétaires pour payer les transporteurs de ces matériaux. »

Alain Fauconnier a ensuite laissé le soin au directeur de la Communauté Christophe Vieu d'expliquer les étapes de la réhabilitation du site. « La maîtrise d'œuvre de cette opération demande une quinzaine de semaines d'études, 3 mois pour les appels d'offre et 5 mois de travaux. Nous pouvons ainsi espérer à fin 2006, la réhabilitation de Crassous. » Trois couches seront ainsi déposées sur le terrain (de l'argile, de la terre et des plantations). Tous les 50 m des puits seront creusés pour évacuer les biogaz. Des tuyaux

permettront d'évacuer « les jus des ordures ».

Le directeur a ensuite indiqué que l'appel d'offres des transports des ordures, du quai de transfert provisoire (situé à la déchetterie de Saint-Affrique) au centre d'enfouissement à Sainte-Radegonde, a été fructueux.

« Une possibilité sur Lauras »

« Cinq entreprises se sont manifestées et les négociations ont permis de tirer vers le bas le coût à la tonne », a souligné Henri Moizet. Jérôme Rouve a rappelé que des entreprises du Sud-Aveyron avaient fait des propositions et qu'à l'avenir il faut prêter attention pour que « des entreprises héraultaises (NDLR: Nicollin pour ne pas la citer) ne se fasse pas de gras sur la bête que nous sommes ».

« La commission a statué avec son cahier des charges. Les choix ont été faits en fonction des meilleurs coûts proposés et de la qualité des services rendus », a rappelé Henri Moizet.

Interrogé sur le quai de transfert définitif, Alain Fauconnier a précisé que les discussions sont en cours avec le SYDOM (Syndicat départemental des ordures ménagères) présidé par Jean-Luc Gayraud. Le quai de transfert devrait se situer entre Lauras et Saint-Rome-de-Cernon

avec « une possibilité explorée sur Lauras » et que « pour ce genre de structure, il faut un terrain approprié en forte pente ».

Et le maire de conclure: « La réhabilitation coûtera moins chère que prévu. Il y a une forte imperméabilité peut-être due aux feux successifs qui ont caramé-

lisé le fond. Quoi qu'il en soit, nous sommes responsables du site pendant encore 30 ans et nous devons donc continuer à le louer pendant ce temps. » Le loyer sera renégocié avec le propriétaire au 30 décembre 2006.

Benoît GARRET

Décharge de Crassous

« Vous savez tous que la décharge de Crassous a pris feu. Je ne peux que le regretter, mais ce n'est pas moi qui y est foutu le feu », a indiqué le maire Alain Fauconnier. « La communauté de communes a pris ses dispositions avec monsieur Coste pour essayer d'étouffer le feu. Je comprends que les riverains soient excédés. Je leur ai dit que cette municipalité fermerait Crassous. On en parle depuis 1979. »

La décharge devrait fermer le 31 décembre 2005. Plus de 600.000 euros ont été crédités pour la réhabilitation du site par la communauté de communes.

« En attendant, le quai de transfert sera provisoirement à la déchetterie en vue de départ pour le centre de tri de Sainte-Radegonde », a précisé le maire. « Le traitement des ordures ménagères a un coût qui augmentera d'au moins 30 % à la fin de l'opération lissé sur 3 ans, d'où la nécessité d'avoir de moins en moins de transport. »